

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
164.85

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Renouvellement de conventions pour la mise à disposition de domaines
départementaux pour le débroussaillage par l'insertion professionnelle.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux et espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône est propriétaire de près de 17 000 hectares d'espaces naturels sensibles répartis dans tous les secteurs emblématiques du département.

Ces domaines sont de natures très variées, notamment de bois, de forêts et de garrigue. Ils sont situés dans des secteurs sensibles sur lesquels l'attention du Département doit être soutenue en matière de prévention contre les incendies de forêt. Ils font régulièrement à ce titre l'objet de travaux de débroussaillage.

Suite aux incendies survenus au cours de la période estivale de 2016 et compte tenu de l'ampleur des travaux de débroussaillage à engager dans un délai rapide, l'Etat, par le biais de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), a lancé un appel à projet visant à répondre aux besoins d'aides aux postes supplémentaires exprimés par les ateliers et chantiers d'insertion déjà existants sur ce support d'activité et si nécessaire à créer des chantiers supplémentaires.

Au regard de sa compétence en matière d'insertion, le Département a souhaité s'engager dans cette démarche en mettant à la disposition de cette action notamment les domaines départementaux de la Tour d'Arbois, Meynes, Val des Vignes, La Nègre, Jean Le Maître, Jas de Roque, Pichauris, Marseilleveyre, La Barasse, Les Escourtines et Vaufrèges.

Par délibération n°132, la commission permanente du 15 décembre 2017 a validé l'adoption de deux conventions de partenariat avec deux régies pour la mise à disposition de domaines départementaux pour le débroussaillage par l'insertion professionnelle.

Les chantiers d'insertion ont donné entière satisfaction et ont permis de former 40 bénéficiaires au métier du débroussaillage. Le rapport propose à l'assemblée délibérante le renouvellement de ces deux conventions pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2019, sous réserve de l'attribution de la subvention par l'Etat.

Ces conventions définissent et précisent le cadre et les modalités selon lesquels est apportée l'aide du Département aux associations pour la mise en œuvre et la conduite d'un ou plusieurs «Chantiers d'insertion et de formation», permettant à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle l'acquisition de compétences et de qualifications dans les métiers du débroussaillage tout en bénéficiant d'un accompagnement vers l'emploi.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL